



Commission économique pour l'Europe

Organe exécutif de la Convention sur la pollution
atmosphérique transfrontière à longue distance

Groupe de travail des stratégies et de l'examen

Quarante-neuvième session

Genève, 12-16 septembre 2011

Rapport du Groupe de travail des stratégies et de l'examen sur les travaux de sa quarante-neuvième session

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–9	3
A. Participation.....	2–4	3
B. Questions d'organisation.....	5–9	3
II. Options envisageables pour réviser les annexes du Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.....	10–38	4
A. Annexe II.....	11–22	4
B. Annexes techniques.....	23–34	7
C. Annexe IX.....	35–38	8
III. Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique.....	39	10
IV. Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux métaux lourds.....	40–41	10
V. Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux polluants organiques persistants.....	42–43	11
VI. Échange d'informations et de technologies.....	44–46	11
VII. Projet de plan de travail de 2012-2013 pour l'application de la Convention.....	47	12
VIII. Élection du Bureau.....	48	13

IX. Questions diverses	49	13
X. Adoption des décisions du Groupe de travail.....	50	14

I. Introduction

1. La quarante-neuvième session du Groupe de travail des stratégies et de l'examen s'est tenue du 12 au 16 septembre 2011 à Genève (Suisse).

A. Participation

2. Des représentants des Parties à la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance ci-après ont participé à la session: Allemagne, Arménie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bulgarie, Canada, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Hongrie, Italie, Kirghizistan, Lituanie, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Slovaquie, Suède, Suisse, Tadjikistan, Ukraine et Union européenne.
3. L'État non partie à la Convention ci-après était représenté: Japon.
4. Des représentants du Centre pour les modèles d'évaluation intégrée (CMEI), du Programme concerté de surveillance continue et d'évaluation du transport à longue distance des polluants atmosphériques en Europe (EMEP) et du Groupe d'experts des questions technico-économiques étaient présents. Ont également participé à la session des représentants des organisations industrielles ci-après: Union de l'industrie électrique (EURELECTRIC), Association européenne des constructeurs de moteurs à combustion interne (EUROMOT), Organisation européenne des compagnies pétrolières pour l'environnement, la santé et la sécurité (CONCAWE) et European Petroleum Industry Association (EUROPIA). Les organisations suivantes étaient aussi représentées: l'Équipe spéciale de l'air pur, le Bureau européen de l'environnement (BEE), l'Institut international d'analyse des systèmes appliqués (IIASA), CropLife International/Dow AgroSciences, International Cryosphere Climate Initiative (ICCI) et World Steel Association (Worldsteel).

B. Questions d'organisation

5. La session a été présidée par M. R. Ballaman (Suisse).
6. Le Groupe de travail a adopté l'ordre du jour de la session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/105.
7. Le Groupe de travail a adopté le rapport de sa quarante-huitième session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/104.
8. La délégation des États-Unis a relevé que le rapport du Groupe de travail sur sa quarante-septième session, publié sous la cote ECE/EB.AIR/WG.5/102, avait été adopté avec des modifications à la quarante-huitième session mais qu'aucune version modifiée n'avait depuis été publiée. Le secrétariat a précisé que, conformément à la pratique en vigueur, il n'était pas publié de version modifiée des rapports de session, les modifications proposées lors de l'adoption de ces rapports étant consignées dans le rapport de la session suivante. La délégation des États-Unis a fait observer qu'avec un tel système, seule la version initiale du rapport figurait dans la documentation de la session et il fallait consulter la page Web de la session suivante pour savoir que le rapport avait été adopté et connaître les éventuelles modifications qui y avaient été apportées. Elle a demandé au secrétariat de présenter le rapport de la quarante-septième session sur la page Web de la quarante-huitième session ou d'adjoindre un correctif à la version initiale du rapport. La délégation de l'Union européenne s'est associée à cette demande.

9. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de veiller à ce que les modifications apportées au rapport de sa quarante-septième session apparaissent comme il convient sur le site Web de la Convention.

II. Options envisageables pour réviser les annexes du Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

10. Le Groupe de travail a poursuivi les négociations sur les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique (Protocole de Göteborg) et ses annexes techniques, conformément aux décisions pertinentes adoptées par l'Organe exécutif à sa vingt-huitième session en 2010 et en vue de présenter des projets d'amendement aux Parties au Protocole à la vingt-neuvième session de l'Organe exécutif en 2011.

A. Annexe II

11. Le Directeur du CMEI a présenté des scénarios actualisés pour une réduction à moindre coût des émissions en vue des négociations sur la révision du Protocole de Göteborg (voir document informel n°5), accordant une attention particulière à la comparaison des scénarios optimisés (présentés dans le document informel n°2) avec les données nationales d'un point de vue technique; l'incorporation, dans le modèle d'interactions et de synergies entre les gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique (GAINS), des données et observations supplémentaires communiquées par 23 Parties; l'inclusion de nouveaux renseignements sur les inventaires nationaux d'émission soumis officiellement à l'EMEP; et la session de formation sur le modèle GAINS organisée au CMEI en juin 2011 à l'intention d'experts de pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale ainsi que de l'Europe du Sud-Est.

12. La comparaison des scénarios actualisés avec les estimations précédentes (document informel n°2) a fait apparaître des différences mineures. En ce qui concerne les coûts totaux des mesures de réduction des émissions, la différence était inférieure à 1 %, alors que l'écart concernant les plafonds d'émission était supérieur à 5 %: pour l'ammoniac (NH₃) dans huit Parties, pour les particules fines (PM_{2,5}) dans trois Parties, et pour les composés organiques volatils (COV) dans cinq Parties. L'ensemble de mesures clefs s'est avéré solide (pas de changement). Mais les inventaires d'émission de l'année de référence donnaient lieu à davantage d'incertitudes du fait des écarts inexplicables entre les statistiques nationales et les statistiques d'EUROSTAT¹, des écarts entre le facteur d'émission utilisé dans certains inventaires nationaux et ceux utilisés dans le modèle GAINS et les mises à jour régulières des inventaires d'émission historiques effectuées par certains pays.

13. Les plafonds d'émission nationaux calculés à l'aide du modèle GAINS étaient fondés sur le scénario PRIMES² et les statistiques d'EUROSTAT pour 2005. En outre, les plafonds avaient été calculés en utilisant le même ensemble de secteurs sources d'émission pour toutes les Parties, alors que certains pays font état d'autres sources dans leur inventaire national (par exemple, l'Allemagne, qui a signalé des émissions de COV provenant des

¹ Direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique (siège au Luxembourg).

² Modèle à équilibre partiel pour les marchés énergétiques de l'UE, PRIMES est utilisé pour effectuer des prévisions, élaborer des scénarios et réaliser des analyses d'impact à l'horizon 2030. Pour plus de précisions, voir le site : <http://ec.europa.eu/environment/air/pollutants/models/primes.htm>.

cultures et des émissions de NO_x provenant des sols agricoles, ou la Finlande, qui a signalé des émissions de liqueur noire)³.

14. Le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée a présenté les progrès réalisés pendant et depuis la quarantième réunion de l'Équipe spéciale, en mai 2011. Parmi les points inscrits dans le plan de travail pour 2010 et 2011, seules deux questions n'avaient pas encore été traitées: le rapport d'analyse *ex post* élaboré conjointement avec le Groupe de travail des effets (le projet de rapport doit être remis en décembre 2011) et – si le Groupe de travail des stratégies et de l'examen en faisait la demande – la définition d'objectifs souhaitables pour 2030-2050. Il était important d'harmoniser les données du CMEI pour le calcul des plafonds d'émission (par exemple, les estimations relatives aux émissions étaient basées sur les statistiques concernant les carburants vendus et les facteurs d'émission dans des conditions réelles fournis par le modèle COPERT ont été appliqués pour tous les pays), et il subsistait quelques incertitudes (comme l'importante variation des facteurs d'émission de PM_{2,5} liés à la combustion de bois domestique selon les pays).

15. À partir des travaux réalisés par le Réseau d'experts des avantages et des instruments économiques, le Président de l'Équipe spéciale a par ailleurs souligné les importants gains en matière d'espérance de vie et de réduction de l'absentéisme professionnel résultant des réductions des émissions de PM_{2,5}, comparé aux avantages découlant des réductions d'émissions de polluants atmosphériques en matière de pertes de récoltes et de dégâts matériels. Dans tous les scénarios situés entre le scénario de référence et l'hypothèse haute*, le temps de travail gagné du fait de la réduction de l'absentéisme excédait le temps de travail nécessaire pour payer le coût des mesures. Le Président de l'Équipe spéciale a en outre présenté un schéma indicatif pour l'annexe II, avec cinq tableaux (un pour chaque polluant, dont un tableau pour les PM_{2,5}). Il a également exposé brièvement les activités que l'Équipe spéciale envisageait de mener dans les prochains mois, notamment la tenue conjointe, début 2012, d'une réunion de travail sur les scénarios d'émissions globales avec l'Équipe spéciale du transport hémisphérique des polluants atmosphériques.

16. La délégation de l'UE s'est félicitée des nouvelles consultations organisées avec les Parties entre avril et août 2011 par le CMEI et l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée. Elle a indiqué que l'UE poursuivait l'analyse des résultats des scénarios actualisés et demanderait ensuite au CMEI un complément d'information et des précisions.

17. La délégation de la Suisse a demandé au CMEI d'assurer l'accès aux dossiers Excel contenant les données nationales concernant les émissions, les mesures clés et les potentiels de réduction des émissions. Le Président du CMEI a informé le Groupe de travail que les tableaux Excel actualisés étaient accessibles sur le site Web de l'IIASA⁴ (voir par. 13 *supra*).

18. La délégation du Bélarus s'est interrogée sur l'importance des sources d'émission supplémentaires indiquées par certaines Parties. Dans certains cas (l'Allemagne et la Finlande, par exemple), ces sources étaient importantes, alors qu'elles n'étaient pas encore incluses dans le modèle GAINS.

19. Le Groupe de travail:

a) A examiné les informations présentées par le Président de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée et le Directeur du CMEI concernant les scénarios

³ Toutes les données nationales peuvent être consultées sur le site Web de l'IIASA: <http://gains.iiasa.ac.at>.

⁴ L'IIASA est l'organisation hôte du CMEI.

actualisés pour la révision du Protocole de Göteborg (telles qu'elles figurent dans les documents informels n^{os} 1 et 5);

b) A demandé au CMEI de répondre rapidement aux demandes de précisions que les Parties pourraient lui adresser au sujet de l'élaboration des scénarios optimisés actualisés;

c) A demandé au CMEI de préciser les avantages de l'adoption de l'année 2005, au lieu de 2000, comme année de référence dans les tableaux de l'annexe II;

d) A prié les Parties d'analyser le schéma indicatif de l'annexe II, notamment la question de l'adoption d'objectifs absolus ou relatifs, du choix de l'année de référence et du maintien des plafonds d'émission 2010 dans l'annexe II révisée;

e) A invité les Parties à analyser plus avant, dans la mesure du possible, la faisabilité des scénarios présentés par le CMEI et l'Équipe spéciale, et de communiquer les résultats de leur analyse au secrétariat avant la vingt-neuvième session de l'Organe exécutif;

f) A salué la proposition de l'Organe directeur de l'EMEP, du Groupe de travail des effets et de l'Équipe spéciale des modèles d'évaluation intégrée tendant à préparer un document d'information conjoint présentant les scénarios actualisés utilisés dans la révision du Protocole de Göteborg.

20. Le Président de l'Organe directeur de l'EMEP a présenté les options proposées en ce qui concerne les mécanismes de flexibilité envisagés par l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions, notamment les plafonds d'émission relatifs, la prise en compte des évolutions et des incertitudes, les mécanismes basés sur des délais, les permutations de polluants à l'échelle nationale et les systèmes d'échange de quotas d'émission. L'Équipe spéciale avait conclu que le mécanisme de la moyenne triennale devrait être inclus dans le Protocole de Göteborg révisé en tant qu'option que les Parties pourraient choisir d'utiliser, parmi un ensemble de mécanismes de flexibilité possibles. Cet ensemble de mécanismes préconisés par l'Équipe spéciale pourrait comprendre les plafonds d'émission relatifs et la prise en compte de nouvelles sources d'émission et de changements importants dans les facteurs d'émission.

21. Le Groupe de travail a ensuite procédé à un échange de vues informel sur les besoins des non-Parties au Protocole actuel et sur les dispositifs qui pourraient être mis en place pour faire en sorte que celles-ci adhèrent à un Protocole révisé.

22. Le représentant des États-Unis a présenté un aperçu de l'application par les États-Unis des engagements qu'ils avaient pris au titre du Protocole de Göteborg ainsi que des objectifs et mesures qu'ils prévoyaient à l'horizon 2020 en matière de réduction des émissions de polluants atmosphériques. Il a présenté la législation fédérale et la législation interétatique américaines concernant les polluants atmosphériques (par exemple les normes nationales relatives à la qualité de l'air ambiant) et donné certains résultats concernant la réduction des émissions. En 2008-2009, les émissions de dioxyde de soufre, de dioxyde d'azote et de COV avaient baissé respectivement de 58, 33 et 51 % par rapport à 1990, ce qui s'était traduit par des bénéfices considérables en matière de santé et de réduction de l'acidification des lacs, des rivières et des forêts, ainsi que de l'eutrophisation des estuaires et des eaux côtières. Les États-Unis prévoyaient de nouvelles réductions des polluants atmosphériques d'ici à 2020 par rapport à l'année de référence 2005: 47 % pour l'oxyde d'azote, 58 % pour le dioxyde de soufre, 22 % pour les PM_{2,5}, et plus de 40 % pour le noir de carbone.

B. Annexes techniques

23. Le Président du Groupe de travail des effets a proposé, compte tenu des observations du Groupe de travail, de supprimer intégralement la section VII (Régénération des écosystèmes) du projet de texte révisé de l'annexe I sur les charges et les niveaux critiques (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/5).

24. Les délégations ont débattu de la nécessité de conserver les sections IV à VI de l'annexe I (niveaux critiques de particules et d'ammoniac et niveaux acceptables pour les matériaux) et considéré la question de leur applicabilité aux Parties situées en Amérique du Nord. Elles ont également examiné la nécessité de conserver la section VII sur la régénération des écosystèmes (ibid., par. 16 et 17).

25. Le Groupe de travail:

a) A examiné le projet de texte révisé de l'annexe I (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/8) sur les charges critiques d'acidité et d'azote nutritif et les niveaux critiques d'ozone et d'ammoniac et pour les matériaux, et a considéré plusieurs modifications concernant ce document;

b) A salué la proposition de la Fédération de Russie tendant à modifier la zone de gestion des émissions de polluants (ZGEP) définie à l'annexe III de façon à ce que les obligations prescrites par un Protocole révisé s'appliquent à l'ensemble du territoire européen de la Fédération de Russie.

26. Le Coprésident français du Groupe d'experts des questions technico-économiques a décrit l'avancement des travaux du Groupe et la contribution de celui-ci à la révision des annexes techniques du Protocole. Il a rappelé le travail effectué sur la révision des annexes et les documents d'orientation. Il a appelé l'attention sur les travaux en cours concernant l'estimation du coût de certaines techniques de réduction associées au projet de texte révisé des annexes au Protocole de Göteborg (documents informels n^{os} 17 et 18), ainsi que sur la coopération de l'Institut de prospective technologique de Séville à cet égard. Il a informé le Groupe de travail que le Groupe d'experts avait l'intention de réévaluer sa méthode d'évaluation des coûts pour les grandes installations de combustion, et il a fait valoir les travaux en cours concernant les grandes installations de combustion d'une puissance thermique inférieure à 500 MWth. Il a par ailleurs souligné la collaboration établie avec le Groupe de coordination pour l'Europe orientale, le Caucase et l'Asie centrale et les projets de coopération sur les estimations de coût des mesures de réduction dans le secteur de l'électricité, y compris le projet de traduction des documents d'orientation.

27. Le Président du Groupe de travail a évoqué la question de la révision du document d'orientation concernant les sources mobiles et rappelé qu'aucune Partie ne s'était pour le moment proposée pour diriger un tel travail. Le Groupe d'experts des questions technico-économiques avait préparé un texte révisé de l'annexe VIII à partir d'informations provenant de la Commission européenne, mais il ne disposait pas d'expert sur la question des sources mobiles.

28. La délégation de l'UE a indiqué que l'UE n'avait pas encore étudié la demande concernant l'actualisation du document d'orientation sur les sources mobiles. Faisant observer qu'un tel travail dépendait dans une large mesure des travaux réalisés par le Comité des transports intérieurs de la CEE, elle a demandé si le groupe compétent de ce comité ne pourrait pas actualiser le document d'orientation.

29. S'agissant de l'actualisation du document d'orientation sur les sources mobiles, le Groupe de travail a demandé au secrétariat d'étudier la possibilité de tirer parti des travaux du Forum mondial de l'harmonisation des Règlements concernant les véhicules et de lui présenter des informations sur la question à sa prochaine session.

30. La délégation de l'UE a présenté une analyse des options qui pourraient permettre de limiter le nombre des secteurs/activités pour lesquels des valeurs limites obligatoires ont été fixées dans les annexes IV, V, VI, VIII, X et XI, en distinguant les catégories de sources majeures, modérées et mineures en termes d'émission et d'impact environnemental. Dans l'objectif global d'accroître le nombre de ratifications à un Protocole de Göteborg révisé, il a été suggéré que pour les catégories de sources majeures, les valeurs limites d'émission s'appliquent telles qu'elles sont actuellement définies à l'article 3 à court/moyen terme. En outre, des catégories de sources qui étaient considérées comme mineures pourraient être supprimées des annexes et incluses dans un document d'orientation. Pour les catégories de sources modérées, plusieurs options pourraient être envisagées, comme par exemple maintenir les valeurs limites contraignantes mais prévoir des échéances plus longues pour leur application; appliquer les valeurs limites non contraignantes dans une section distincte des annexes; ou les supprimer des annexes et les inclure dans un document d'orientation.

31. Le Groupe de travail a examiné le projet de texte révisé de l'annexe V (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/10) et décidé de supprimer certaines des options proposées.

32. Le Groupe de travail a demandé au secrétariat de réviser les documents ECE/EB.AIR/WG.5/2011/8 à 15, en supprimant l'option I et en tenant compte d'autres modifications apportées pendant la session, et de distribuer sans tarder ces documents dans les langues de la Convention.

33. Le Groupe de travail a salué la proposition du Groupe d'experts des questions technico-économiques tendant à préciser la manière dont les valeurs limites d'émission figurant dans le projet d'annexe technique VI ont été déterminées ou calculées.

34. Le Groupe de travail a examiné plusieurs propositions visant à simplifier et assouplir les annexes techniques contenant les valeurs limites d'émission.

C. Annexe IX

35. Le Président de l'Équipe spéciale de l'azote réactif a présenté un aperçu de l'Évaluation de l'azote à l'échelle européenne (document informel n° 11), entreprise à la Conférence sur l'azote et les changements observés à l'échelle planétaire tenue à Édinburgh du 11 au 15 avril 2011, notamment une animation vidéo de l'évaluation destinée au grand public et disponible sur www.youtube.com. Il a également présenté les travaux récents de l'Équipe spéciale, dont rendaient compte les documents ci-après:

a) Projet d'annexe IX révisée, figurant à l'annexe du dernier rapport de l'Équipe spéciale (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/16);

b) Projet de document d'orientation révisé sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles (document informel n° 21);

c) Projet de document d'orientation sur les bilans d'azote (document informel n° 20).

36. Tout en analysant d'autres mesures propres à réduire les émissions d'ammoniac, l'Équipe spéciale a défini cinq priorités en ce qui concerne les obligations définies à l'annexe IX. Elle a rangé ces priorités en fonction de critères techniques et d'efficacité (comme décrit dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2011/16) dans l'ordre décroissant ci-après:

a) Application peu polluante de fumiers et d'engrais sur les terres, notamment:

i) Application peu polluante de lisier et de fumier provenant des élevages de bovins, de porcs et de volailles (indépendamment de la catégorie d'animal);

- ii) Application peu polluante d'engrais à base d'urée (il n'est pas proposé d'interdiction);
- b) Stratégies d'alimentation animale qui réduisent l'excrétion d'azote provenant des bovins, des porcs et des volailles;
- c) Techniques peu polluantes pour tous les nouveaux stockages de lisier de bovins et de porcs et de fientes de volailles;
- d) Stratégies destinées à améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'azote et à réduire les excédents d'azote, avec l'établissement de bilans d'azote dans des exploitations modèles;
- e) Application de techniques peu polluantes dans les porcheries et poulaillers neufs ou en grande partie reconstruits.

37. L'Équipe spéciale prévoyait de tenir sa septième réunion à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) au printemps 2012, en accordant une attention particulière aux pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale. Les Coprésidents cherchaient des fonds pour contribuer à l'organisation de cette réunion et assurer une large participation.

38. Le Groupe de travail:

- a) A pris note du Résumé destiné aux décideurs de l'Évaluation de l'azote à l'échelle européenne (document informel n° 11) et prié le secrétariat de présenter ce Résumé en tant que document officiel de la vingt-neuvième session de l'Organe exécutif qui se tiendra en décembre 2011;
- b) A examiné le projet d'annexe IX révisée au Protocole de Göteborg figurant à l'annexe du dernier rapport de l'Équipe spéciale (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/16), le projet de document d'orientation révisé sur les techniques de prévention et de réduction des émissions d'ammoniac provenant de sources agricoles (document informel n° 21) et le projet de document d'orientation sur les bilans d'azote (document informel n° 20), et a invité les Parties à faire part au secrétariat de leurs observations et de leurs propositions concernant la modification de ces documents avant la fin novembre 2011;
- c) A examiné le document de consultation intitulé «Model strategy for reduction of ammonia emissions – an example of the Republic of Belarus» (document informel n° 7), et invité les Parties à faire part au secrétariat de leurs observations et de leurs propositions concernant ce document avant la fin novembre 2011;
- d) A demandé au secrétariat de rassembler les réponses des Parties et de les transmettre aux Coprésidents de l'Équipe spéciale de l'azote réactif; et a prié l'Équipe spéciale d'analyser à sa prochaine réunion les informations obtenues auprès des Parties, notamment le document informel n° 7, et de lui faire rapport à sa cinquantième session sur d'éventuelles modifications concernant le document d'orientation;
- e) A invité les Parties à apporter un appui financier à l'Équipe spéciale afin d'assurer la large participation des pays de l'Europe orientale, du Caucase et de l'Asie centrale à la réunion de l'Équipe qui devrait avoir lieu à Saint-Pétersbourg au printemps 2012.

III. Options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg relatif à la réduction de l'acidification, de l'eutrophisation et de l'ozone troposphérique

39. Le Groupe de travail:

a) A examiné les options envisageables pour réviser le Protocole de Göteborg présentées dans le document ECE/EB.AIR/WG.5/2011/7 ainsi que les propositions formulées pendant la session et a demandé au secrétariat d'établir une nouvelle version du texte de négociation pour la vingt-neuvième session de l'Organe exécutif en décembre 2011, qui prenne en compte les modifications et les propositions formulées pendant la session, y compris celles concernant une clause d'habilitation (document informel n° 23) et la termination des protocoles;

b) A considéré les options visant à introduire davantage de flexibilité dans le Protocole de Göteborg proposées par l'Équipe spéciale des inventaires et des projections des émissions (document informel n° 3);

c) A demandé au Groupe d'experts des questions technico-économiques d'examiner les informations disponibles sur les catégories de sources d'émission du noir de carbone et les mesures de réduction figurant dans le rapport du Groupe d'experts du noir de carbone (document informel n° 4 établi pour la vingt-huitième session de l'Organe exécutif) ainsi que dans d'autres rapports et évaluations concernant le noir de carbone, afin de les inclure selon que de besoin dans le document d'orientation sur les meilleures techniques disponibles applicables aux sources fixes pour la réduction des émissions de particules;

d) A invité les Parties à proposer au secrétariat dans les meilleurs délais, et au plus tard le 5 décembre 2011, d'autres options pour la révision du Protocole de Göteborg, et à fournir des traductions officieuses de ces propositions dans les langues de la Convention.

IV. Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux métaux lourds

40. La Présidente de l'Équipe spéciale des métaux lourds a présenté un projet de document d'orientation établi à partir de l'ex-annexe III du Protocole relatif aux métaux lourds (documents informels n°s 15 et 16). Elle a appelé l'attention sur les nouvelles données disponibles relatives aux techniques concernant les émissions de métaux lourds, qui devaient être incorporées dans le projet de document d'orientation, mettant l'accent sur les modifications qu'il était proposé d'apporter au sous-chapitre IV concernant l'industrie des métaux non ferreux pour tenir compte des nouvelles informations disponibles et simplifier la structure de ce sous-chapitre. En ce qui concerne les prochaines mesures à prendre pour finaliser le projet de document d'orientation, de nouvelles discussions étaient nécessaires sur les informations actualisées à inclure, sur la restructuration du sous-chapitre IV et sur l'incorporation d'informations concernant la production d'aluminium secondaire et de manganèse et le traitement des déchets contenant du mercure métallique. Le document serait ensuite transmis, pour observations, aux membres de l'Équipe spéciale et aux Parties.

41. Le Groupe de travail:

a) A remercié la Présidente de l'Équipe spéciale des métaux lourds pour les efforts qu'elle a déployés afin d'établir un projet de document d'orientation à partir de l'annexe III du Protocole sur les métaux lourds;

b) A demandé aux délégations de soumettre des observations sur les documents informels n°s 15 et 16 avant le 20 novembre 2011;

c) A salué le projet d'organiser une réunion technique, en principe en février 2012, avec le concours de l'Allemagne en vue d'examiner et d'actualiser le document d'orientation avant sa soumission à la cinquantième session du Groupe de travail.

V. Options envisageables pour réviser le Protocole relatif aux polluants organiques persistants

42. Conformément à la demande formulée par l'Organe exécutif en décembre 2010, la délégation du Canada a présenté un complément d'informations scientifiques sur la trifloraline du fait de ses effets néfastes importants sur la santé humaine et des répercussions sur l'environnement d'un transport de cette substance sur de longues distances (critère mentionné à l'alinéa *b* du paragraphe 2 de la décision 1998/2 de l'Organe exécutif). Le document présenté (document informel n° 14) contenait de nouvelles informations et des références supplémentaires indiquant que lorsque la trifloraline faisait l'objet d'une surveillance dans différents milieux, notamment des milieux biologiques, elle était en deçà des limites de détection et n'était donc pas signalée. La plupart des informations rassemblées à cet effet n'avaient été publiées ou analysées que récemment.

43. Le Groupe de travail a pris note des nouvelles informations présentées par le Canada sur la trifloraline et décidé de les transmettre à l'Organe exécutif pour qu'il les examine dans le cadre de nouvelles délibérations et décisions sur d'éventuels nouveaux amendements au Protocole relatif aux polluants organiques persistants.

VI. Échange d'informations et de technologies

44. Le Président du Groupe de coordination pour la promotion de mesures en vue de l'application de la Convention en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale a informé le Groupe de travail des dernières activités du Groupe: travaux sur les mécanismes visant à introduire davantage de flexibilité dans le Protocole relatif aux métaux lourds et le Protocole de Göteborg; séminaire sur des projets pilotes dans le cadre du projet relatif à la gestion de la qualité de l'air financé par l'UE, avec la participation de représentants de l'Azerbaïdjan, de l'Arménie, du Bélarus, de la Fédération de Russie, de la République de Moldova et de l'Ukraine (30 et 31 août 2011, Ukraine); et consultation de suivi sur les aspects du projet destinés à aider les pays à ratifier et appliquer les protocoles se rapportant à la Convention. Le Président du Groupe de coordination a également donné un aperçu des progrès réalisés au titre de plusieurs autres projets: projet mené conjointement par le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie visant à aider les États à se préparer en vue de la ratification des trois derniers protocoles se rapportant à la Convention; troisième phase du projet russo-suédois concernant l'introduction du modèle GAINS en Russie; et projet pilote pour l'évaluation des coûts des mesures de réduction de la pollution atmosphérique provenant des centrales électriques dans le nord de la Fédération de Russie, mis au point conjointement avec le Groupe d'experts des questions technico-économiques. En ce qui concerne les éléments de stratégie pour la réduction des émissions d'ammoniac et de particules (documents informels n°s 7 et 8), établis et traduits en anglais par le Bélarus, le Groupe de coordination souhaiterait avoir l'avis d'experts sur ces deux documents.

45. Le Président du Groupe de coordination a par ailleurs indiqué que l'Institut de recherche scientifique pour la protection de l'air atmosphérique de Saint-Petersbourg (Fédération de Russie) était en train de mettre la dernière main à la traduction du *Guide EMEP/AEE⁵ des inventaires des émissions de polluants atmosphériques*, entreprise grâce à

⁵ Agence européenne pour l'environnement (AEE).

une subvention de 15 000 dollars de la Fédération de Russie et de la Norvège. Une somme de 7 000 dollars était encore nécessaire pour finaliser cette traduction. Le Groupe de coordination, en coopération avec le Groupe d'experts des questions technico-économiques et avec l'appui financier de la Suisse, avait entrepris la traduction du document d'orientation sur les techniques de lutte contre les émissions de soufre, d'oxydes d'azote, de composés organiques volatils et de particules provenant de sources fixes.

46. Le Groupe de coordination avait également examiné plusieurs propositions visant à actualiser le Plan d'action révisé pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale, notamment l'élaboration d'une feuille de route pour aider les pays à ratifier et mettre en œuvre les protocoles se rapportant à la Convention; la publication en russe du *Guide EMEP/AEE des inventaires des émissions de polluants atmosphériques*; la traduction des méthodes d'estimation des émissions de noir de carbone, de PM_{2,5}, et de particules grossières (PM₁₀) provenant de sources fixes; la poursuite du projet commun mené par le Bélarus, le Kazakhstan et la Fédération de Russie; et l'organisation d'une conférence de haut niveau sur les questions de pollution atmosphérique en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale. Ces propositions seront examinées plus avant au niveau national et présentées à l'Organe exécutif à sa session de décembre 2011.

VII. Projet de plan de travail de 2012-2013 pour l'application de la Convention

47. Le Groupe de travail a examiné le projet de plan de travail de 2012-2013 pour l'application de la Convention (ECE/EB.AIR/WG.5/2011/5), en particulier la section 1 «Stratégies et politiques», et décidé de recommander à l'Organe exécutif d'approuver ce projet compte tenu des modifications suivantes:

a) *Domaine d'activité 1.1, Stratégies et examen*, dans la rubrique *Principales activités et calendrier*, ajouter un nouvel alinéa a comme suit: «a) Achèvera les négociations sur les amendements proposés au Protocole de Göteborg en 2012, comme l'en a chargé l'Organe exécutif;»;

b) *Domaine d'activité 1.1, Stratégies et examen*, dans la rubrique *Principales activités et calendrier*, supprimer l'alinéa c;

c) *Domaine d'activité 1.2, Examen du respect des obligations*, dans la rubrique *Principales activités et calendrier*, supprimer l'avant-dernière phrase commençant par «en outre»;

d) Ajouter un nouveau domaine d'activité 1.3, comme suit:

«1.3 Examens des stratégies et politiques de réduction de la pollution atmosphérique

Exposé succinct/objectifs: Donner un aperçu général de ce qui se fait dans la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en matière de réduction de la pollution atmosphérique, assorti d'une description détaillée des stratégies et politiques nationales et internationales, notamment d'une présentation de la législation en vigueur et de l'indication des niveaux d'émission et des priorités pour l'avenir; communiquer, en même temps que les données d'émission, des éléments propres à permettre au Comité de l'application d'examiner dans quelle mesure les Parties s'acquittent des obligations qui leur incombent au titre des protocoles à la Convention. Ces examens ont lieu tous les deux ans; un examen de la politique générale est réalisé tous les quatre ans.

Principales activités et calendrier: Un projet d'examen des stratégies et politiques de réduction de la pollution atmosphérique sera soumis à l'Organe exécutif en 2012. Il s'appuiera sur les réponses au questionnaire de 2012, qui doit être approuvé par l'Organe exécutif à sa vingt-neuvième session et diffusé par le secrétariat sur le site Web de la Convention; s'il est approuvé par l'Organe exécutif, le projet d'examen sera affiché sur le site Web de la Convention.»;

e) *Domaine d'activité 1.6, Azote réactif*, sous la rubrique *Activités en cours*, remplacer le texte de l'alinéa c par le texte suivant: «c) Continuera à recueillir et à évaluer les informations fournies par les centres de liaison nationaux pour rendre compte de leurs expériences, y compris de leurs difficultés à élaborer et à mettre en œuvre une approche intégrée;»;

f) *Domaine d'activité 1.6, Azote réactif*, sous la rubrique *Activités en cours*, à la fin de l'alinéa d, après «émissions azotées», ajouter: «sous la forme d'un document informel destiné à l'Organe exécutif, afin de permettre qu'un document formel puisse être présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen»;

g) *Domaine d'activité 1.6, Azote réactif*, sous la rubrique *Activités en cours*, ajouter un alinéa h dont le texte se lit comme suit: «h) Étudiera les perspectives et les possibilités d'intégration de la gestion de l'azote dans la Convention et dans d'autres conventions de la CEE et conventions internationales; et établira un document informel sur ce sujet à l'intention de l'Organe exécutif, afin de permettre qu'un document formel puisse être présenté au Groupe de travail des stratégies et de l'examen;»;

h) Ajouter le nouveau domaine d'activité 1.8 comme suit:

«1.8 Examen et évaluation des métaux lourds

Exposé succinct/objectifs: Poursuivre les travaux techniques concernant le réexamen du Protocole relatif aux métaux lourds. Les activités dans ce domaine sont menées par l'Équipe spéciale des métaux lourds.

Activités en cours: L'Équipe spéciale des métaux lourds:

a) Conformément à la recommandation du Groupe de travail des stratégies et de l'examen, étudiera les observations communiquées par les Parties concernant les documents informels n^{os} 15 et 16 pour la quarante-neuvième session du Groupe de travail (projet de proposition pour un document d'orientation, ex-annexe III du Protocole relatif aux métaux lourds, sur les meilleures techniques disponibles pour lutter contre les émissions de métaux lourds et de leurs composés provenant des catégories de sources énumérées à l'annexe II);

b) Tiendra une réunion technique, en principe à Berlin en février 2012, avec l'appui de l'Allemagne, et continuera d'examiner et d'actualiser le projet de document d'orientation établi à partir de l'annexe III du Protocole relatif aux métaux lourds avant sa soumission à la cinquantième session du Groupe de travail.».

VIII. Élection du Bureau

48. Conformément au règlement intérieur adopté à la vingt-huitième session de l'Organe exécutif en décembre 2010, le Groupe de travail a élu M^{me} J. Kerr (Canada), M. I. Angelov (Bulgarie), M^{me} A. Engleryd (Suède) et M. A. Pilipchuk (Biélorus) en qualité de Vice-Présidents pour 2012-2014.

IX. Questions diverses

49. Le secrétariat a informé le Groupe de travail des activités menées par le Bureau sous-régional pour l'Asie de l'Est et du Nord-Est de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique dans le domaine de la pollution atmosphérique. La seizième Réunion de hauts responsables du Programme de coopération environnementale pour la sous-région Asie du Nord-Est, tenue les 1^{er} et 2 septembre 2011, avait approuvé un projet de proposition présenté par la Fédération de Russie et intitulé «Review of Existing and required Capacities for Addressing Adverse Environmental Impact of Transboundary Air Pollution in North-East Asia». Ce projet, qui devrait durer environ un an, intéressait directement le Programme EMEP et le Groupe de travail des effets. Le secrétariat avait contribué à finaliser la proposition de projet en apportant des éléments au texte présenté à la réunion consultative d'experts tenue à Incheon (République de Corée), les 20 et 21 janvier 2011.

X. Adoption des décisions du Groupe de travail

50. Le 16 septembre 2011, le Groupe de travail des stratégies et de l'examen a adopté les décisions prises à sa quarante-neuvième session.
